

GARCIA MARIN Nicolas
5 rue des Frères Spitzer
14460 Colombelles

Monsieur le Président de la commission
d'enquête sur le PLUI HM
Communauté Urbaine de CAEN LA MER
16 rue Rosa Parks
14460 CAEN

Colombelles, le 05/10/2026

Réf : projet Colombelles – Jaurès / Spitzer

Mesdames, Messieurs les membres de la commission d'enquête publique,

Je suis propriétaire des parcelles 199 et 198 sur la commune de Colombelles. Le projet Colombelles Jaurès/Spitzer a un impact sur l'accès à ma propriété. Tel que représenté sur votre plan (voir document 1), je n'ai plus accès à mon garage. En effet, vous matérialisez la mise en place au niveau actuel de mon portail d'une « transition paysagère à créer »

De plus, vous indiquez également, un « principe d'accès interne à créer depuis la rue des frères Spitzer ». Que signifie ce principe d'accès interne ? Est-ce la matérialisation de l'accès à mon garage ?

Afin de vous aider dans la compréhension du sujet, je vous joins un extrait du plan du cadastre (document 2) et une photo aérienne (document 3). Sont indiqués dessus, les emplacements du garage, du portail ainsi que le chemin emprunté pour y accéder.

Dans l'état actuel du projet, l'accès à mon garage semble avoir été oublié. Je vous remercie donc de prendre en compte cet accès dans votre projet d'urbanisme.

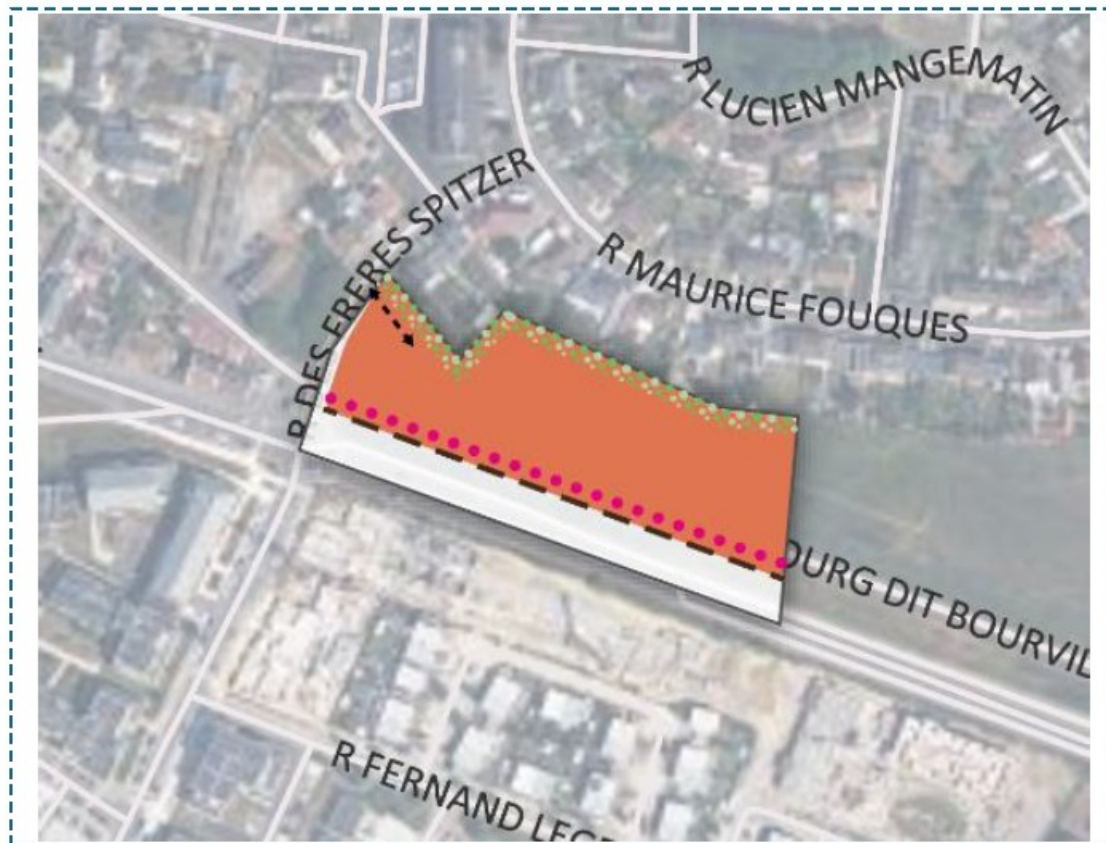
Je suis disponible pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Nicolas GARCIA MARIN

Documents joints

- document 1 : plan projet urbanisme
- document 2 : cadastre
- document 3 : photo aérienne



ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT



Environnement



Transition paysagère à créer en pourtour de site, à proximité du tissu bâti existant.



Paysage, patrimoine et forme urbaine



Marge de retrait de 10 mètres à compter de l'emprise de la départementale.



Mobilités



Principe d'accès interne à créer depuis la rue des Frères Spitzer

